

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt et un, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVEAU, Caroline TROTABAS, Céline MAHIEU, Jacky LEBANNIER, Patrick MOURIN, Betty VANHOUTTE, Angélique BRAULT, Bruno LEFAIVRE, Benoît VERGER, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Sophie DAUBERT, Lucille FERNANDEZ, Jean-Pierre MARTIN, Sylvain LE GRAËT (pouvoir à Monsieur Jacky CHAUVEAU).

Arrivée de Anthony RAIMBAULT à 18h40 et Colombe PAPIN à 19h15.

Secrétaire de séance : Caroline TROTABAS.

APPROBATION SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021.

DOSSIER EXTENSION LOCAL BOULANGERIE

Considérant la délibération du 22 juillet 2021, validant le plan de financement et sollicitant le dépôt des dossiers de subventions au titre de 2022, il convient d'apporter les modifications suivantes :

Présentation du plan de financement ajusté au 05/11/2021 :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux	112 200,00 €	Etat	66 200,00 €
Maîtrise d'œuvre	14 000,00 €	Autofinancement	66 200,00 €
Contrôle technique	1 890,00 €	CG53	- €
Mission SPS	1 680,00 €	REGION	- €
Etudes géothermique	1 940,00 €	CDC La Banque des Territoires	- €
Etudes thermique et sol	690,00 €		
TOTAL DES DEPENSES HT	132 400,00 €	TOTAL DES RECETTES	132 400,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°3 - Budget COMMUNE

La délibération du 28/09/2021 prévoyant les crédits 2021 pour l'opération Extension local Boulangerie constitue une erreur de budget. L'opération doit bien être réalisée sur le budget commerce. A ce titre, et afin de régulariser cette erreur, il convient de prévoir les crédits budgétaires suivants au budget 2021,

Considérant le devis de MSMB du 10/11/21 pour la somme de 4 402,56 € TTC relatif au changement de lave-vaisselle pour la salle polyvalente, il convient de prévoir les crédits budgétaires suivants au budget 2021,

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2313-97	Travaux encours Extension local Boulangerie		- 103 000,00 €
1341-97	DETR 2022	- 30 900,00 €	
2188-70	Acquisition Matériel salle polyvalente		+ 4 500,00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement		+ 67 600,00 €
Total de la décision modificative n° 3/21		- 30 900,00 €	- 30 900,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2021		2 755 854,22 €	2 755 854,22 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		30 900,00 €	30 900,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		2 755 854,22 €	2 755 854,22 €

Considérant l'avancement du dossier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autoriser Monsieur la Maire à signer la demande de permis de construire
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de :
 - L'état
 - La Région
 - Le Conseil Départemental
 - La Caisse des Dépôts et Consignation - La Banque des Territoires
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à inhérentes à ce dossier. En cas d'empêchement, Mme Caroline Trotabas, adjointe, sera habilitée à apposer sa signature.

ADHESION APPLICATION INTRAMUROS EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Considérant la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay du Maine d'adhérer à l'application IntraMuros ;

Vue la fonction de cette interface permettant d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale, par :

- La réception d'alertes directement sur leur smartphone,
- L'accès au journal, aux évènements de la commune et du territoire de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez,

- L'utilisation des services mis à disposition (l'annuaire, signalement ...).
- Vu le coût de cette application s'élevant à 15 € HT/mois pour un contrat d'adhésion de trois ans à compter de 1er juillet 2021 (avec 2 premiers mois offerts).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'adhérer à l'application IntraMuros par le biais de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, à compter du 1er juillet 2021 pour une durée de 3 ans, selon les conditions financières exposées ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion et toutes les pièces inhérentes au dossier.

AGRANDISSEMENT MAM O COMME 3 POMMES

Considérant l'estimation financière de HB ARCHITECTURE reçue le 11 octobre 2021 concernant l'extension de la MAM, pour la somme HT de 105 017 €,

Il convient de valider le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	Montant
Travaux	90 100,00 €	Conseil départemental de la Mayenne	- €
Maîtrise d'œuvre	13 000,00 €	Conseil Régional	- €
Etudes thermique et sol	1 920,00 €	Etat	54 510,00 €
Contrôle technique	2 000,00 €	CAF	- €
Mission SPS	2 000,00 €	MSA	- €
		Autofinancement	54 510,00 €
TOTAL DEPENSES HT	109 020,00 €	TOTAL RECETTES	109 020,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de :
 - L'état
 - La Région
 - Le Conseil Départemental
 - La CAF
 - La MSA
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces à inhérentes à ce dossier. En cas d'empêchement, Mme Caroline Trotabas, adjointe, sera habilitée à apposer sa signature.

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX A COMPTEUR DU 01/01/2022

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur et propose de fixer les tarifs 2022 comme suit :

TARIFS applicables au 1er janvier 2022	Tarifs 2022
concessions cimetiére	
tombes	
concession 15 ans pour 2 m ²	60,00 €
concession 30 ans pour 2 m ²	120,00 €
cavernes	
concession 15 ans	526,00 €
concession 30 ans	792,00 €
Jardin du Souvenir	
Plaque stèle jardin du Souvenir	30,00 €
Concession 15 ans de la plaque stèle jardin du Souvenir	65,00 €
Caveau et Monument	
Cession Monument funéraire d'occasion	300,00 €
Caveau 1 place	150,00 €
Caveau 2 places	250,00 €
Caveau 3 places	350,00 €
photocopie	
noir et blanc	0,20 €
couleur	1,00 €
aire camping cars	
Jeton borne camping-cars	3,00 €
Clé électronique	
	50,00 €
Cartes de pêche	
A la journée : tarif A (la ligne*)	3,50 €
A la semaine : tarif B (la ligne*)	8,00 €
A l'année : tarif C (la ligne *)	35,00 €

* maximum 3 lignes par pêcheur gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans accompagnés d'un adulte

TARIFS applicables au 1er janvier 2022	Tarifs 2022	
	Tarifs COMMUNE	Tarifs HORS COMMUNE
Salle polyvalente		
Vin d'Honneur (3 heures maximum)		
Avec cuisine	120,00 €	192,00 €
Sans cuisine	84,00 €	139,00 €
Location salle à la journée		
Avec cuisine	290,00 €	383,00 €
Sans cuisine	237,00 €	330,00 €
Location cuisine à la journée	53,00 €	60,00 €
Concours de cartes, bals, lotos ou réunions à but lucratif	120,00 €	192,00 €
Location 2 jours consécutifs	425,00 €	530,00 €
Forfait journalier chauffage		
Pour vin d'Honneur	27,50 €	27,50 €
Pour autres manifestations	54,00 €	54,00 €
Caution Salle polyvalente	500,00 €	500,00 €
Halle couverte		
Pique-Nique, vin d'Honneur, Petits rassemblements familiaux	84,00 €	
Caution Halle Couverte	500,00 €	
Enlèvement des dépôts sauvages de déchets	70,00 €	70,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- FIXE les tarifs 2022 applicables au 1er janvier 2022 tels que présentés ci-dessus.

CREATION DE POSTES

2 Agents au grade d'Adjoint technique Territorial peuvent bénéficier de l'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe au 01/01/2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- CREER à compter du 1er janvier 2022 deux emplois permanents au cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaire. Ces emplois pourront être pourvus par des agents appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 28 septembre 2021, le conseil municipal décide de :

- MODIFIER le tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2022, comme suit :

TABELAU des EFFECTIFS au 01/01/2022				
Filière	Grade ou emploi	temps complet	temps non complet	Total
	AGENTS TITULAIRES			
Administratif	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	1	0	1
Administratif	ADJOINT ADMININISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	0	1	1
Administratif	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2ème classe	0	1	1
Technique	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	0	1
Animation	ADJOINT D'ANIMATION 1ère CLASSE	1	0	1
Technique	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	2	0	2
Technique	ADJOINT TECHNIQUE	3	0	3
	TOTAL AGENTS TITULAIRES	8	2	10
	AGENT NON TITULAIRES			
Technique	Agent technique territorial	0	1	1
	TOTAL AGENTS NON TITULAIRES	0	1	1
	TOTAL AGENTS DE LA COLLECTIVITE	8	3	11

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE TAB RUE DE LA GARE

Considérant la dernière parcelle vendue en date du 9 novembre 2021 au profit de Madame MARTIN Emilie,

Il convient de prévoir les crédits nécessaires pour le reversement de l'excédent de ce budget annexe vers le budget principal de la commune,

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6522	Reversement subvention au budget principal		5 000,00 €
605	Travaux		- 5 000,00 €
Total de la décision modificative n° 1/21		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2021		25 066,44 €	25 066,44 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 066,44 €	25 066,44 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe TAB Rue de la Gare telle que présentée ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE

Considérant que le budget annexe TAB Rue de la Gare sera clos au 31/12/2021, il convient de prévoir les crédits nécessaires pour percevoir le reversement de l'excédent de ce budget annexe sur le budget principal de la commune,

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
7551	Excédent du Budget TAB Rue de la Gare	5 000,00 €	
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		5 000,00 €
Total de la décision modificative n° 3/21		5 000,00 €	5 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2021		2 485 485,23 €	2 485 485,23 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 490 485,23 €	2 490 485,23 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide la décision modificative n°3 du budget Commune telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport Commission Urbanisme, Agriculture, Chemins ruraux/Sentiers

La commission réunie le 15 novembre 2021 a fait l'objet d'une consultation sur un projet photovoltaïque au sol.

En l'absence de Sylvain LE GRAËT, rapporteur de la commission, Caroline TROTABAS expose l'avis de la commission :

L'initiative de ce projet est portée par Monsieur et Madame Leroyer qui ont sollicité TotalEnergies pour étudier le potentiel photovoltaïque de plusieurs parcelles dites « non exploitées ».

Début septembre, TotalEnergies a réalisé un avant-projet sommaire, transmis en Mairie.

Bien que la commission comprenne la nécessité de développer les énergies renouvelables, elle émet un avis défavorable dans la mesure où le projet vise à s'étendre sur des surfaces agricoles. Pour mémoire la Mayenne a déjà perdu 20 000 ha de SAU (Surface Agricole Utile) sur les 20 dernières années.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE l'avis de la commission et émet un avis défavorable à l'encontre de ce projet pour les raisons exposées ci-dessus.

Marché de Noël organisé par l'APE le dimanche 12 décembre 2021

Le marché est organisé sous la Halle couverte.

Après avoir consulté les membres de l'APE, vers le 10 novembre 2021, le bureau municipal est informé que peu d'exposants ont répondu favorablement à leur participation. Par conséquent, le bureau municipal a pris la décision de ne pas organiser de Feu Artifice.

Marché de Noël BOUERE EVENEMENT

Un bar à huîtres sera organisé le dimanche 19 décembre 2021 sur la place de la Mairie, près de la Poste entre 8h00 et 14h00.

Demandes de rachat d'immeubles communaux

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des demandes de rachat d'immeubles communaux ont été adressées à la Mairie. A ce titre, les estimations ont été demandées à Maître Alain GUEDON.

Autres informations

- Céline Mahieu, rapporteur de la commission Vie associative, Communication, Culture, Enfance/Jeunesse, informe que sa commission se réunira le 1^{er} décembre 2021, afin de travailler sur le projet du prochain bulletin municipal.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que l'entreprise NATISOL, installée dans les locaux de la CCPMG - zone du Poteau, va occuper le bâtiment jouxtant, également propriété de la CCPMG, pour du stockage de matériaux.

La séance est levée à 19h45